

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL N°5**  
**du 20 Janvier 2021 à 20H09**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

Présents: Bernard TAPONAT, Audrey CHEVALIER, Patrick ALVAREZ, Marjorie MERLINC, Emmanuel TRINDADE, Emmanuel CHOMETON, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Julien MABILE, Marc MAZET.

Absents excusés : Florence DUPONT donne pouvoir à Marc MAZET, Damien FERRIER donne pouvoir à Audrey CHEVALIER, Clémence PRADA donne pouvoir à Bernard TAPONAT

Absents :

Madame Caroline GUERIN est élue secrétaire de séance.

**A/ Approbation du compte rendu N°4 du 02 Décembre 2020 :**

Le compte rendu N°4 du 02 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des 13 voix.

**B/ Délibérations**

**1- Tableau des emplois**

Suite à la mutation de l'agent occupant le poste d'agent administratif à 17 heures hebdomadaire, Monsieur le Maire propose de modifier cet emploi en portant le nombre d'heures à 17H30 hebdomadaire.

**Emplois permanents :**

- la création d'un emploi d'agent administratif, grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, 17H30 hebdomadaire.

Monsieur Marc MAZET demande si, il s'agit bien d'une augmentation de durée sur un poste existant.

Madame Marjorie MERLINC confirme.

**Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité des 13 voix la proposition de Monsieur le Maire et valident le tableau des emplois applicable au 01 Février 2021.**

**2- Poteau incendie -Devis**

Suite à une fuite due à la vétusté du poteau incendie N°17, Route de Chatillon, le devis de la société SUEZ pour son renouvellement est d'un montant de 2 887.76 € TTC.

Monsieur Marc MAZET demande des précisions sur le contrat d'entretien en cours avec SUEZ, afin de savoir si la vétusté est prise en compte.

Madame Audrey CHEVALIER énumère les conditions du contrat actuel et confirme que la vétusté n'est pas incluse. Elle informe également les conseillers que la Communauté de communes de la Dombes (CCD) propose ce service à titre gratuit, et qu'il serait bien d'envisager une réflexion sur une résiliation du contrat avec Suez, dont le coût annuel est 1 759 € HT.

Monsieur Marc MAZET souhaite savoir si cette fuite est due à un manque de professionnalisme du prestataire.

Monsieur le Maire répond que la fuite a été découverte lors du contrôle périodique.

**Après débat, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité des 13 voix le devis de SUEZ pour le renouvellement du poteau incendie N°17, d'un montant de 2 887.76 € TTC. Montant qui sera inscrit au budget 2021.**

**3- Numérisation des plans du cimetière**

Dans un but de modernisation, un projet de numérisation des plans et gestion du cimetière, a été élaboré et voté au budget 2020. Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin de valider le devis d'AXIS Conseil d'un montant de 2 095.20 € TTC et d'inscrire l'opération au budget 2021. Il précise que ce projet sera financé à hauteur de 50 % par le SIEA.

Monsieur Marc MAZET demande si d'autres devis ont été reçus.

Madame Marjorie MERLINC informe que plusieurs sociétés ont été consultées mais qu'une seule a répondu.

Madame Caroline Guerin souhaite savoir en quoi consiste « la numérisation »

Madame Marjorie MERLINC dit qu'il s'agit de l'informatisation des plans et registre du cimetière.

**Les conseillers municipaux approuvent par 11 voix pour et 2 abstentions le devis d'Axis Conseil, d'un montant de 2 095.20 € TTC pour la numérisation des plans du cimetière. Et ils valident l'inscription de l'opération au budget 2021.**

#### **4- Le Clos Romarin -Demande de garantie financière de principe pour les 3 pavillons PSLA**

Ain habitat sollicite le Conseil afin de demander une garantie financière du prêt PSLA (Prêt social Location Accession), destinée à concourir à l'opération d'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 3 pavillons situés lotissement « Le Clos Romarin », 466 Route de Villars.

Ces garanties sont réparties entre la collectivité locale et le Conseil Départemental suivant le potentiel fiscal de chaque commune, la part de l'emprunt à garantir par le Conseil Départemental étant le complément de la participation communale.

**Les Conseillers Municipaux refusent par 13 voix contre, de donner un accord de principe de garantie financière du prêt PSLA, concernant l'opération d'acquisition en VEFA de 3 pavillons, situés lotissement « Le Clos Romarin »**

#### **C/ Questions diverses**

- **Ressources Humaines** : Transfert des paies et du suivi RH qui en découle au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain (CDG 01) qui est compétent en la matière. Monsieur Marc MAZET questionne sur :
  - la consistance du transfert des paies au CDG 01
  - le montant
  - le temps affecté à cette mission par l'agent concerné.
  - le fait que cette décision ne soit pas passée en délibération.Madame Marjorie Merlinc répond ainsi :
  - ce transfert est pour suivre l'évolution de la législation bien que l'agent soit compétent et prendre en compte le travail à flux tendu de la secrétaire, qui a dû revenir pendant ses congés.
  - le montant annuel est d'environ 1300 € TTC (10 € par bulletin de paie)
  - Cette décision a été prise par la délégation de compétences, donnée du Conseil municipal à Monsieur le Maire.Madame Cécile CHABOT, secrétaire de mairie, répond à la question sur le temps de travail imparti à la mission, qui est de 1 heure environ par mois.  
Monsieur Marc MAZET demande du débat et que plus de points soient votés en Conseil municipal au lieu d'être décidés dans les commissions municipales qui n'ont pas cette compétence. Comme la tarification des encarts publicitaires des entreprises de la Commune, au bulletin municipal.  
Madame Audrey CHEVALIER l'informe qu'il a voté le devis pour la mise en page et l'impression du bulletin municipal lors du dernier Conseil.  
Monsieur Emmanuel TRINDADE invite Monsieur Marc MAZET à rejoindre les commissions, qui ont pour objectif de travailler sur les sujets de la commune.
- **Commissions municipales** : Madame Marjorie MERLINC remplace Madame Audrey Chevalier à la commission du personnel.
- **Communication** : Mise à disposition d'un guide de l'urbanisme sur le site de la commune.
- **Entretien** : Validation des devis de la société LM Energies pour les contrats de maintenance des pompes à chaleur de l'école et de la mairie, d'un montant total de 816 € TTC.
- **Cérémonie des vœux** : En raison de la situation sanitaire, la cérémonie du 23 Janvier est annulée. Madame Mauricette GUERINOT fait appel aux bénévoles pour distribuer le bulletin municipal (samedi 30 janvier), dans lequel figure les vœux de la municipalité.
- **Conseil Municipal** : Prochain Conseil municipal le Mercredi 3 Mars 2021 à 20 Heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H00.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents